

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 18, 19, 24, 25 et 30 novembre et 1^{er}, 2, 3 et 6 décembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1951-20101207

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 18 NOVEMBRE 2010	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010.....	5
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	6
TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010	10
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	10
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	11
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2010	13
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	13
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	14
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 30 NOVEMBRE 2010	17
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	18
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	18
SIXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2010.....	20
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	21
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	21
SEPTIÈME SÉANCE, LE JEUDI 2 DÉCEMBRE 2010	28
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	28
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	29
HUITIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 3 DÉCEMBRE 2010.....	31
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	32
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	32
NEUVIÈME SÉANCE, LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2010	33
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	34
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite).....	34
REMARQUES FINALES	36

ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendement adoptés
- II. Amendements retirés ou rejetés
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le jeudi 18 novembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

- M. Bernier (Montmorency)
- M. Billette (Huntingdon)
- M. Bonnardel (Shefford)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Dubourg (Viau)
- M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
- M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec
- M^e Mathieu Paquin, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances
- M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M^e Marc Paquet, vice-président principal aux affaires juridiques et secrétaire, Société générale de financement du Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 04, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Marceau (Rousseau), M. Bonnardel (Shefford) et M. Simard (Richelieu) font des remarques préliminaires.

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 51, la Commission reprend ses travaux.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Lafrenière de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquin de prendre la parole.

Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Article 4 : Un débat s'engage.

M. Dubourg (Viau) remplace M. le président.

Le débat se poursuit.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

À 17 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Paquet de prendre la parole.

L'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 8.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

À 17 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 19 novembre 2010, à 9 h 30.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon

YV/mcm



Alain Paquet

Québec, le 18 novembre 2010

Deuxième séance, le vendredi 19 novembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Dubourg (Viau)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Billette (Huntingdon)
- M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Huot (Vanier), président de séance, en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)
- M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M^e Mathieu Paquin, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances
- M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 43, M. Huot (Vanier) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 10 : Un débat s'engage.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'amendement coté Am 2 adopté précédemment.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Article 11 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.

Article 14 : Un débat s'engage.

À 10 h 49, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 28 minutes.

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 14, amendé, est adopté.

Article 15 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Lafrenière de prendre la parole.

L'article 16 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Il est convenu de procéder à une discussion sur l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à Investissement Québec et à ses filiales.

Une discussion s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Marceau (Rousseau) dépose le document coté CFP-095 (annexe III).

La discussion se poursuit.

M. Drolet (Jean-Lesage) remplace M. le président.

Article 18 : Un débat s'engage.

M. Huot (Vanier) reprend ses fonctions à la présidence.

L'article 18 est adopté.

Article 19 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 19.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Un débat s'engage.

M. Gignac (Marguerite-Bourgeois) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 22, amendé, est adopté.

À 12 h 24, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Article 23 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeois) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 23, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 19 suspendue précédemment.

Article 19 (suite) : M. Gignac (Marguerite-Bourgeois) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

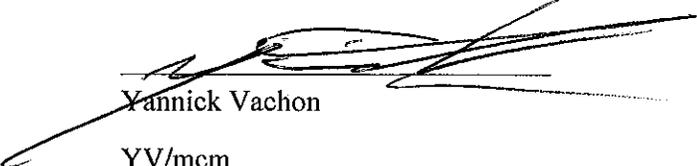
L'article 19, amendé, est adopté.

Article 24 : Un débat s'engage.

À 12 h 30, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon

YV/mcm



Alain Paquet

Québec, le 19 novembre 2010

Troisième séance, le mercredi 24 novembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Dubourg (Viau)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Whissell (Argenteuil)

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques

M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M^e Mathieu Paquin, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 14, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 24 (suite) : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquin de prendre la parole.

L'article 25 est adopté.

Article 26 : Après débat, l'article 26 est adopté.

Article 27 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 27.

Article 28 : L'article 28 est adopté.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Article 30 : Après débat, l'article 30 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 27 suspendue précédemment.

Article 27 (suite) : Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 27.

Article 31 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 31.

À 13 heures, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Alain Paquet

YV/mcm

Québec, le 24 novembre 2010

Quatrième séance, le jeudi 25 novembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

- M. Bernier (Montmorency)
- M. Billette (Huntingdon)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
- M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^c Mathieu Paquin, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances
- M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M. Francis Mathieu, directeur des ressources financières, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 11, M. Billette (Huntingdon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 27 suspendue précédemment.

Article 27 (suite) : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 27, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 31 suspendue précédemment.

Article 31 (suite) : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 31, amendé, est adopté.

Article 32 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 15 h 47, après une suspension de 15 minutes, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M. Paquet (Laval-des-Rapides).

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Mathieu de prendre la parole.

Après débat, l'article 32 est adopté.

Article 33 : Après débat, l'article 33 est adopté.

Article 34 : Après débat, l'article 34 est adopté.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : Avec la permission de M. le président, M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) dépose les documents cotés CFP-101 et CFP-102 (annexe III).

Un débat s'engage.

À 16 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 24 minutes.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 12.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 8 suspendue précédemment.

Article 8 (suite) : Un débat s'engage.

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 12 suspendue précédemment.

Article 12 (suite) : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 12, amendé, est adopté.

Article 36 : Après débat, l'article 36 est adopté.

Article 37 : Un débat s'engage.

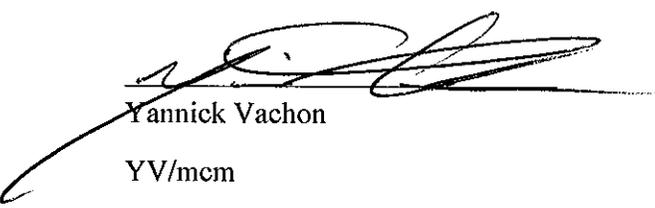
Avec la permission de M. le président, M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) dépose le document coté CFP-103 et CFP-104 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 30 novembre 2010, à 10 heures, ou elle entreprendra un autre mandat.

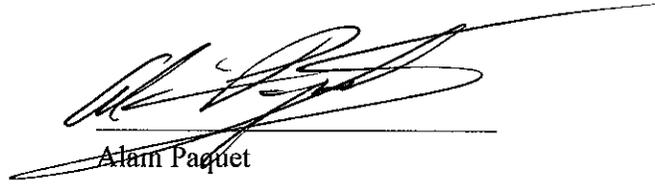
Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon

YV/mcm



Alain Paquet

Québec, le 25 novembre 2010

Cinquième séance, le mardi 30 novembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Paquet (Laval-des-Rapides), président
- M. Billette (Huntingdon)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)
- M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M^{me} L'Écuyer (Pontiac)
- M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
- M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Mathieu Paquin, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances
- M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec
- M^e Marc Paquet, vice-président principal aux affaires juridiques et secrétaire, Société générale de financement du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 39, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 37 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Gignac (Marguerite-Bourgeois) dépose le document coté CFP-106 (annexe III).

À 19 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Simard (Richelieu) de prendre la parole même si le temps qui lui était imparti pour l'étude de l'article est écoulé.

Le débat se poursuit.

M. Billette (Huntingdon) remplace M. le président.

Après débat, l'article 37 est adopté.

Article 38 : Après débat, l'article 38 est adopté.

Article 39 : L'article 39 est adopté.

Article 40 : Après débat, l'article 40 est adopté.

Article 41 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquin de prendre la parole.

Après débat, l'article 41 est adopté.

Article 42 : Après débat, l'article 42 est adopté.

Article 43 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

Après débat, l'article 43 est adopté.

Article 44 : Après débat, l'article 44 est adopté.

Articles 45 à 47 : Les articles 45 à 47 sont adoptés.

Article 48 : Un débat s'engage.

M. Paquet (Laval-des-Rapides) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Lafrenière de prendre la parole.

Il est convenu de permettre à M^e Paquet de prendre la parole.

Après débat, l'article 48 est adopté.

Article 49 : Après débat, l'article 49 est adopté.

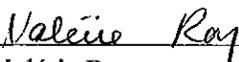
Articles 50 et 51 : Les articles 50 et 51 sont adoptés.

Article 52 : Un débat s'engage.

À 21 h 32, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Alain Paquet

VR/mcm

Québec, le 30 novembre 2010

Sixième séance, le mercredi 1^{er} décembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Billette (Huntingdon)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques

M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Robert Lessard, directeur de la coordination intersectorielle des négociations et organismes publics, Secrétariat du Conseil du trésor

M^e Pierre B. Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétaire général, Investissement Québec

M^e Mathieu Paquin, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances

M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 39, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 52 (suite) : Après débat, l'article 52 est adopté.

Article 53 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 53.

Article 54 : Après débat, l'article 54 est adopté.

Article 55 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Lessard de prendre la parole.

Après débat, l'article 55 est adopté.

Article 56 : L'article 56 est adopté.

Article 57 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Lafrenière de prendre la parole.

L'article 57 est adopté.

Article 58 : L'article 58 est adopté.

Article 59 : Il est convenu de permettre à M^c Paquin de prendre la parole.

L'article 59 est adopté.

Article 60 : L'article 60 est adopté.

Article 61 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

L'article 61 est adopté.

Article 62 : L'article 62 est adopté.

Article 63 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 63, amendé, est adopté.

Article 64 : Après débat, l'article 64 est adopté.

Article 65 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 65, amendé, est adopté.

Articles 66 et 67 : Les articles 66 et 67 sont adoptés.

Article 68 : Après débat, l'article 68 est adopté.

Article 69 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

À 12 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

À 12 h 59, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 16, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M^{me} L'Écuyer (Pontiac).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Marceau (Rousseau) retire l'amendement coté Am a.

L'article 69, amendé, est adopté.

Article 70 : Un débat s'engage.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 70, amendé, est adopté.

Article 71 : L'article 71 est adopté.

Article 72 : L'article 72 est adopté.

Article 73 : L'article 73 est adopté.

Article 74 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeois) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 74, amendé, est adopté.

Articles 75 à 77 : Les articles 75 à 77 sont adoptés.

Article 78 : Un débat s'engage.

À 15 h 36, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'article 78 est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 79 à 139.

Articles 79 à 139 : Les articles 79 à 139 sont adoptés.

Article 140 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 15 h 45, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 140, amendé, est adopté.

Articles 141 à 143 : Les articles 141 à 143 sont adoptés.

Article 144 : Après débat, l'article 144 est adopté.

Article 145 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 145, amendé, est adopté.

Article 146 : Après débat, l'article 146 est adopté.

Article 147 : Après débat, l'article 147 est adopté.

Article 148 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 148, amendé, est adopté.

Article 149 : L'article 149 est adopté.

Article 150 : Après débat, l'article 150 est adopté.

Article 151 : L'article 151 est adopté.

Article 152 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 152.

Article 153 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 153, amendé, est adopté.

Article 154 : Après débat, l'article 154 est adopté.

Article 155 : L'article 155 est adopté.

Article 156 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 156, amendé, est adopté.

À 16 h 52, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 15 minutes.

Articles 157 et 158 : Les articles 157 et 158 sont adoptés.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) dépose le document coté CFP-107 (annexe III).

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 53 suspendue précédemment.

Article 53 (suite) : Il est convenu d'étudier de nouveau l'amendement coté Am 12 adopté précédemment.

Avec le consentement de la Commission, M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) retire l'amendement coté Am 12. Par conséquent, cet amendement porte maintenant la cote Am b (annexe II).

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 53; amendé, est adopté.

Article 159 : Après débat, l'article 159 est adopté.

Article 160 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 160, amendé, est adopté.

Article 161 : Après débat, l'article 161 est adopté.

Article 162 : Après débat, l'article 162 est adopté.

Article 163 : Après débat, l'article 163 est adopté.

Article 164 : Après débat, l'article 164 est adopté.

Articles 165 et 166 : Les articles 165 et 166 sont adoptés.

Article 167 : Un débat s'engage.

M. Billette (Huntingdon) remplace M^{me} la présidente.

Le débat se poursuit.

M^{me} L'Écuyer (Pontiac) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'article 167 est adopté.

Article 168 : L'article 168 est adopté.

Article 169 : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

L'amendement est adopté.

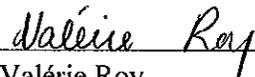
Après débat, l'article 169, amendé, est adopté.

Article 170 : Après débat, l'article 170 est adopté.

À 17 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Alain Paquet

VR/mcm

Québec, le 1^{er} décembre 2010

Septième séance, le jeudi 2 décembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

- M. Paquet (Laval-des-Rapides), président
- M. Billette (Huntingdon)
- M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)
- M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques
- M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)
- M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M^e Jean Deaudelin, Direction des affaires juridiques, Secrétariat du Conseil du trésor
- M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- M. Christian Lessard, vice-président principal au développement organisationnel et aux affaires publiques, Société générale de financement du Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 15, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 171 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Deaudelin de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Lessard de prendre la parole.

Après débat, l'article 171 est adopté.

Article 172 : Après débat, l'article 172 est adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 152 suspendue précédemment.

Article 152 (suite) : Un débat s'engage.

À 17 h 04, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 29 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) dépose le document coté CFP-108 (annexe III).

Le débat se poursuit.

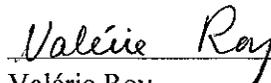
M. Simard (Richelieu) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

Un débat s'engage.

À 17 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Alain Paquet

VR/mcm

Québec, le 2 décembre 2010

Huitième séance, le vendredi 3 décembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

M^{me} Maltais (Taschereau), vice-présidente

M. Billette (Huntingdon)

M. Carrière (Chapleau)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)

M. Dubourg (Viau)

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques

M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

M. St-Arnaud (Chambly) en remplacement de M. Pelletier (Rimouski)

M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^{me} Carole-Anne Ouellet, actuaire au Secrétariat aux emplois supérieurs, ministère du Conseil exécutif

M^{me} Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 01, M^{me} L'Écuyer (Pontiac) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 152 (suite) : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Ouellet de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^{me} Tremblay de prendre la parole.

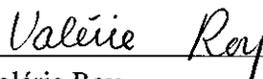
Le débat se poursuit.

À 12 h 56, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

À 13 heures, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 6 décembre 2010, à 14 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Alain Paquet

VR/mcm

Québec, le 3 décembre 2010

Neuvième séance, le lundi 6 décembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec (Ordre de l'Assemblée le 17 novembre 2010)

Membres présents :

M^{me} Maltais (Taschereau), vice-présidente

M. Billette (Huntingdon)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M. Bernier (Montmorency)

M. Dubourg (Viau)

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M. Marceau (Rousseau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances publiques

M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M. Paquet (Laval-des-Rapides)

M. Morin (Montmagny-L'Islet) en remplacement de M. Carrière (Chapleau)

M. Simard (Richelieu) en remplacement de M. Aussant (Nicolet-Yamaska)

M. Whissell (Argenteuil)

Autre député présent :

M. Ferland (Ungava), président de séance

Autre participante :

M^{me} Carole-Anne Ouellet, ministre du Conseil exécutif

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 23, M. Ferland (Ungava) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 152 (suite) : Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M^{me} Maltais (Taschereau) dépose le document coté CFP-109 (annexe II).

À 14 h 41, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

M. Marceau (Rousseau) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le sous-amendement est irrecevable. Un sous-amendement ne peut viser à remplacer l'ensemble du texte de l'amendement à l'étude par un autre. Toutefois, si le député souhaite proposer un nouvel amendement, il pourra le faire lorsque la Commission aura disposé de l'amendement à l'étude.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Marceau (Rousseau), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M^{me} Maltais (Taschereau), M. Marceau (Rousseau) et M. Simard (Richelieu) - 3.

Contre : M. Billette (Huntingdon), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Dubourg (Viau), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Moreau (Châteauguay), M. Morin (Montmagny-L'Islet) et M. Whissell (Argenteuil) - 7.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

M. Marceau (Rousseau) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

À 15 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Marceau (Rousseau) retire l'amendement coté Am d.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^{me} Ouellet de prendre la parole.

Après débat, l'article 152 est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 77 adopté précédemment.

Article 77 (suite) : M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 77, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier simultanément les articles 173 à 183.

Articles 173 à 183 : Les articles 173 à 183 sont adoptés.

Intitulés des chapitres, des sections et des sous-sections : Les intitulés des chapitres, des sections et des sous-sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) propose la motion suivante :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec

effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

M. Ferland (Ungava) dépose le document coté CFP-110 (annexe III).

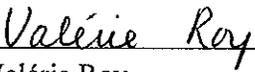
REMARQUES FINALES

M. Marceau (Rousseau), M. Simard (Richelieu), M. Drolet (Jean-Lesage) et M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys) font des remarques finales.

À 16 h 04, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

Le président de la Commission,


Valérie Roy


Alain Paquet

VR/mcm

Québec, le 6 décembre 2010

ANNEXE I

Amendements adoptés

AMENDEMENT

Art. 14
AM 3

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 14

À l'article 14 du projet de loi :

1^o insérer, après le mot « tenu », le mot « notamment »;

2^o insérer, après les mots « financier offert », « , du coût moyen des emprunts
du gouvernement ».

Adopté

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

AA-4
AM 1

ARTICLE 4

Remplacer l'article 4 du projet de loi par le suivant :

« 4. La société a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques.»

Adopté

A.r.10
AM 2

Projet de loi n° 123

Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec

AMENDEMENT DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Article 10

L'article 10 du projet de loi est modifié par l'ajout du deuxième alinéa suivant :

« La société offre notamment du capital de démarrage et de croissance aux entreprises. ».

Adopté

AMENDEMENT

Art. 14
AM 3

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 14

À l'article 14 du projet de loi :

- 1^o insérer, après le mot « tenu », le mot « notamment »;
- 2^o insérer, après les mots « financier offert », « , du coût moyen des emprunts du gouvernement ».

Adopté

AMENDEMENT

Art 15
Art 4

PROJET DE LOI N° 123

**LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC**

ARTICLE 15

Insérer, dans le texte anglais de l'article 15 du projet de loi, après les mots « performance of its », le mot « other ».

Adopté

AMENDEMENT

AJ.22
Am 5

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 22

À l'article 22 du projet de loi, remplacer, dans le premier alinéa les mots « des pouvoirs que la présente loi lui confère », par « , en outre des pouvoirs que la présente section lui confère, de ceux qui lui sont conférés par la présente loi ».

Adopté

AMENDEMENT

A.J. 23
AMG

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 23

Ajouter, à la fin de l'article 23 du projet de loi, l'alinéa suivant :

« La société tient un registre détaillé des directives qui lui sont données en vertu du présent article au cours d'un exercice; ce registre est rendu public au moment du dépôt à l'Assemblée nationale du rapport d'activités de la société pour cet exercice. ».

Adopté

AMENDEMENT

A.J. 19
AM 7

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 19

À l'article 19 du projet de loi, remplacer les mots « peut déterminer » par le mot « détermine ».

Adopté

AMENDEMENT

Art. 27
AM8

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 27

C

À l'article 27 du projet de loi, insérer, dans le premier alinéa et après les mots « le gouvernement », le mot « lui ».

Adopté
[Signature]

AMENDEMENT

A. 1. 31
AM 9

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 31

À l'article 31 du projet de loi, ajouter, à la fin du deuxième alinéa, « Les comptes du Fonds sont distincts de tout autre compte. ».

Adopté

Art. 8
Art 10

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 8

À l'article 8 du projet de loi, ajouter, à la fin du troisième alinéa, la phrase suivante : « Le deuxième alinéa ne s'applique pas non plus à une acquisition de titres de participation d'une valeur inférieure à 10 000 000 \$. ».

Adopté
/

AMENDEMENT

A.1. 12
AM 11

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 12

À l'article 12 du projet de loi :

1^o supprimer, dans le cinquième alinéa, « , autorisée conformément à l'article 8, » ;

2^o insérer, dans le cinquième alinéa, après les mots « société de personnes », « , dans le cas où cette acquisition est autorisée conformément à l'article 8 ou dans celui où une telle autorisation n'est pas nécessaire en vertu de cet article ».

Adopté
12/11

Projet de loi n° 123

Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec

Article 53

L'amendement coté Am 12 a été retiré et porte maintenant la cote
Am b

AMENDEMENT

Art. 63
AM 13

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 63

Remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa de l'article 63 du projet de loi, le mot « allocated » par le mot « allotted ».

Adopté

AMENDEMENT

Art. 65
AM 14

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 65

À l'article 65 du projet de loi :

1° remplacer, dans le texte anglais des paragraphes 2° et 3° du premier alinéa, les mots « violation of the procedures » par les mots « contravention of the terms »;

2° remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa, le mot « conditions » par le mot « terms ».

Adopter

AMENDEMENT

Art. 69
Art 15

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 69

Remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa de l'article 69 du projet de loi, le mot « operations » par le mot « activities ».

Adopté

Art. 70
Ann 16

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 70

À l'article 70 du projet de loi, ajouter, à la fin, les alinéas suivant :

« À la suite de l'examen du plan stratégique de la société par la commission parlementaire compétente, le gouvernement indique, le cas échéant, les modifications que la société doit y apporter.

Le ministre dépose le plan stratégique ainsi modifié devant l'Assemblée nationale. ».

Adopté
VR

Art. 74
Am 17

AMENDEMENT



PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 74

À l'article 74 du projet de loi :

- 1° remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa, le mot « operations » par le mot « activities »;
- 2° supprimer, dans le texte anglais du deuxième alinéa et après les mots « provide annually », les mots « in the report ».



Adopté
VR

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 140

Remplacer, dans le sous-paragraphe i proposé par le sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 140 du projet de loi, « et 603-2008 du 11 juin 2008 (2008, G.O. 2, 3944) » par « , 603-2008 du 11 juin 2008 (2008, G.O. 2, 3944) et 983-2010 du 17 novembre 2010 (2010, G.O. 2, 4707) ».

Adopté
WZ

AMENDEMENT

A

PROJET DE LOI N° 123

**LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC**

ARTICLE 145

À l'article 145 du projet de loi remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa, les mots « paid out » par les mots « taken out ».

Ade pte
VR

AMENDEMENT

A

PROJET DE LOI N° 123

**LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC**

ARTICLE 148

Remplacer, dans le texte anglais de l'article 148 du projet de loi, le mot « outset » par les mots « time it is formed ».

Adopté
UR

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 153

À l'article 153 du projet de loi supprimer, dans le texte anglais du premier alinéa, le mot
« subsequent ».

Adepte
VR

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 156

À l'article 156 du projet de loi, ajouter, à la fin, l'alinéa suivant :

« Le plan stratégique de la Société générale de financement du Québec et celui d'Investissement Québec sont applicables à la société jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par le premier plan stratégique approuvé de la société. ».

Adopté
v12

AMENDEMENT

A

PROJET DE LOI N° 123

**LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC**

ARTICLE 53

Remplacer le deuxième alinéa de l'article 53 du projet de loi par les alinéas suivants :

« Ce comité doit compter parmi ses membres à la fois une personne ayant une compétence en matière comptable et une personne ayant une compétence en matière financière.

Au moins un des membres du comité doit être membre de l'un des ordres professionnels de comptables mentionnés au Code des professions (chapitre C-26). ».

Adapté
UR

AMENDEMENT

Art. 160
Am 24

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 160

À l'article 160 du projet de loi, remplacer, dans le premier alinéa, le mot « visées » par le mot « visés ».

Adopté
VR

AMENDEMENT

11

Art. 169
Am 25

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 169

À l'article 169 du projet de loi remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa, les mots « provided for in » par les mots « under ».

Adopté
VR

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 77

À l'article 77 du projet de loi, remplacer, dans le texte anglais des premier et deuxième alinéas, les mots « annual report » par les mots « report of its activities ».

Adopté
VR

COMMENTAIRE

Cet amendement a pour objet d'assurer la cohérence entre le texte français et le texte anglais de l'article 74, ainsi que la cohérence avec les textes anglais des dispositions du projet de loi.

En effet, le texte français du projet de loi utilise seulement l'expression « rapport d'activités », alors que le texte anglais utilise tantôt l'expression « report of its operations », tantôt l'expression « annual report ». Sur la recommandation des traducteurs de l'Assemblée nationale, l'expression « report of its operations » a été remplacée par « report of its activities ».

Cet amendement vise donc à ce que le texte anglais, comme le texte français, utilise partout la même expression pour désigner le même rapport.

TEXTE DU PROJET DE LOI MODIFIÉ

77. The books and accounts of the Company are audited jointly every year by the Auditor General and an external auditor appointed by the Government. The remuneration of the external auditor is paid out of the revenues of the Company. The joint report must accompany the Company's ~~annual report~~ report of its activities.

The Auditor General's report on the Economic Development Fund must be submitted with the ~~annual report~~ report of its activities.

ANNEXE II

Amendements et sous-amendement retirés, rejeté et irrecevable

Art. 69

Am a

Amendement de l'opposition officielle

Projet de loi n° 123 – Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec

L'article 69 du projet de loi est modifié par le remplacement de son deuxième alinéa par les suivants :

« Le plan stratégique est déposé par le ministre devant l'Assemblée nationale qui le réfère pour étude et recommandation à la Commission parlementaire compétente.

Le ministre soumet ensuite à l'approbation du gouvernement un plan stratégique qui doit tenir compte des recommandations formulées par la Commission parlementaire.»

Retire
VR

H.H.F. 00
~~Am 12~~
Am 6

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N^o 123

LOI SUR LA FUSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT
DU QUÉBEC ET D'INVESTISSEMENT QUÉBEC

ARTICLE 53

Remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa de l'article 53 du projet de loi, les mots « provided for under » par les mots « set out in ».

~~Adopté~~
VR
Retiré
~~///~~

L'article 152 est modifié par l'ajout à la
Fin du nouvel alinéa suivant :

« Tous les montants octroyés en vertu du
premier alinéa ou d'une rente de retraite
acquise auprès d'un régime public seront
publiés dans les 15 jours suivants
leur versement »

Rejeté

VR

Sam a
Am e
Art. 152

Sous-amendement

L'amendement à l'article 152 «Tous les montants octroyés en vertu du premier alinéa ou d'une rente de retraite acquise auprès d'un régime public seront publiés dans les 15 jours suivants leur versement» est remplacé par le suivant :

«Tous les montants octroyés en vertu du premier alinéa ou acquis dans le cadre d'une entente de traitement différé seront publiés dans les 15 jours suivants leur versement»

Inrecevable
VR

~~amendement~~

~~L'amendement à l'article 152 «Tous les montants octroyés en vertu du premier alinéa ou d'une rente de retraite acquise auprès d'un régime public seront publiés dans les 15 jours suivants leur versement» est remplacé par le suivant:~~

L'article 152 est modifié par l'ajout à la fin du nouvel alinéa suivant:
«Tous les montants octroyés en vertu du premier alinéa ou acquis dans le cadre d'une entente de traitement différé seront publiés dans les 15 jours suivants leur versement»

*Retiré
VR*

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Desmeules, Jean-Sébastien. [Lettre de la Commission d'accès à l'information adressée à M. Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, relativement au projet de loi n° 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec]. 19 novembre 2010. 2 p. Déposé le 19 novembre 2010. CFP-095
- Société générale de financement du Québec. Article 8 « l'acquisition d'un droit de propriété sur plus de 30 % des titres de la participation d'une entreprise doit être autorisée par le ministre ». [Tableau]. Non daté. 1 f. Déposé le 25 novembre 2010. CFP-101
- Société générale de financement du Québec. Article 12 « la société ne peut investir une somme supérieure à 2,5 % de la valeur nette des ses actifs sans l'autorisation du gouvernement ». [Tableau]. Non daté. 1 f. Déposé le 25 novembre 2010. CFP-102
- Investissement Québec. Profils de compétences des membres du conseil d'administration. 14 avril 2008. 3 p. Déposé le 25 novembre 2010. CFP-103
- Société générale de financement du Québec. Profil de compétence et d'expérience pour les membre du conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec. 13 juin 2007. 4 p. Déposé le 25 novembre 2010. CFP-104
- Investissement Québec. Profils de compétences des membres du conseil d'administration de la nouvelle société. Novembre 2010. 4 p. Déposé le 30 novembre 2010. CFP-106
- Société générale de financement du Québec. Investissements supérieurs à 2,5 % de la valeur nette des actifs. [Tableau]. Non daté. 1 f. Déposé le 1er décembre 2010. CFP-107
- Secrétariat des emplois supérieurs. [Tableaux relatif au calcul des rentes du Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS)]. Non daté. 2 p. Déposé le 2 décembre 2010. CFP-108
- Cloutier, Mario; Lessard, Denis. « Jean Charest nomme un redresseur d'entreprises à la SGF ». *La Presse*. 22 mai 2003. p. D-1. Déposé le 6 décembre 2010. CFP-109
- Association des économistes québécois. [Mémoire de l'Association des économistes québécois sur le projet de loi 123, Loi sur la fusion de la Société générale de financement du Québec et d'Investissement Québec]. 18 novembre 2010. 8 p. Déposé le 6 décembre 2010. CFP-110